



Locataire parti sans laisser d'adresse

Par **yves70**, le **29/10/2013 à 12:39**

Bonjour, rnrnMon locataire est parti sans laisser d'adresse et avec les clés de mon appartement . Il est en retard d'un mois et demi de loyer et je pense que le mois à venir ne sera pas payé. Je n'ai jamais reçu de recommandé pour son départ. Je m'étais aperçu du déménagement en cours mais mon locataire m'avait répondu qu'il se séparait de sa copine et qu'il gardait l'appartement . Il est injoignable et ne répond plus au téléphone! rnrnSa mère s'était portée caution, je lui ai envoyé un commandement de payer en recommandé avec AR, cela va faire 5 jours et pas de retour de l' AR. rnrnDeux fois je m'étais adressé à elle en cours d'année, pour payer les loyers en retard de son fils, elle n'a jamais répondu à mes courriers mais comme par hasard son fils venait régler une partie de la dette le lendemain. Mais la tout le monde fait le mort. Cette personne habite dans un autre département que le mien. si je dois mandater un huissier, dois je prendre un huissier de mon département ou directement dans le département ou habite la cautionnaire afin d 'éviter des frais. rnrnMerci de vos réponses rnrnyves70

Par **Lag0**, le **29/10/2013 à 13:24**

[citation]je lui ai envoyé un commandement de payer [/citation]rnBonjour,rnLe commandement de payer ne peut être délivré que par un huissier.

Par **moisse**, le **29/10/2013 à 15:03**

Bonjour,rnil faut de toute urgence confier votre dossier à un huissier local. Il fera son affaire de

trouver d'autres huissiers compétents territorialement si besoin.
En effet vous allez devoir faire constater l'abandon du logement (art.14-1 de la loi de 89) si vous voulez espérer le récupérer le plus rapidement possible.